morges
VILLE DE MORGES

RAPPORT DE LA COMISSION DES FINANCES AU CONSEIL COMMUNAL

N° 35/12.16

PREAVIS N° 35/11.16

BUDGET DE L'EXERCICE 2017

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

La Commission, des finances composée de Mmes Céline ELSIG et Dominique KUBLER-GONVERS, MM. Mathieu BORNOZ, Jean-Hugues BUSSLINGER (remplacé le 17.10.2016 par Yves MENÉTREY suppléant), Fréderic EGGENBERGER, François ENDERLIN, Patrick GERMAIN (remplacé le 17.10.2016 par Yves MENÉTREY), Christian HUGONNET (excusé le 17.10.2016), Bastien MONNEY (excusé le 17.10.2016), Cyril-Serge NUSSBAUM et Mme Maria-Grazia VELINI président-rapporteur.

Le préavis du budget (pages 3 à 12) a été présenté à la Commission des finances le 27 septembre 2016 par Mme Mélanie WYSS, Municipale des finances, accompagnée de Mme Gerlinde STENGHELE, Cheffe du Service des finances ainsi que de M. Vincent JAQUES, Syndic, et de Mme Laure HAUSWIRTH, Cheffe du Service des RH.

Le même jour, les commissaires ont reçu par mail le fascicule du budget 2017 en version PDF, les comptes en version Excel ainsi que le Powerpoint de présentation. L'exemplaire papier est parvenu aux commissaires de la COFIN le 20 octobre par courrier postal.

Les commissaires se sont réunis en séance plénière, le 17 octobre, les 14 et 21 novembre pour examiner le budget pour l'exercice 2017.

Les sous-commissions, formées chacune de deux commissaires, se sont organisées elles-mêmes pour mener à bien l'examen du dicastère dont elles avaient la charge.

Nous tenons à remercier la Municipalité ainsi que le personnel communal de leur pleine collaboration pour les réponses rapides et complètes, données par écrit ou par oral, aux nombreuses questions et interrogations des commissaires.

1 PREAMBULE

Le temps dont dispose la commission pour l'étude du budget communal reste au fil des ans relativement court, compte tenu des échanges questions/réponses nécessaires à la bonne compréhension de ce document assez complexe. En outre, le changement de législature est également l'occasion pour réorganiser les différents dicastères et les renommer. Pour la législature 2016-2021, l'ensemble de ceux-ci a été remanié avec des transferts d'activités d'un service à un autre, ce qui n'a pas permis d'effectuer les comparaisons usuelles avec le budget 2016 et les comptes 2015.

Chaque année, l'exercice du budget reste, pour une commune, une tâche délicate et sujette à de nombreuses contraintes pas toujours maîtrisables et prévisibles. Les lignes budgétaires concernant les participations aux frais des associations intercommunales, la péréquation et la facture sociale échappent aux compétences de la Municipalité et, par conséquent, à celles du Conseil communal. Les commissaires ont été attentifs à cette problématique en posant des questions pertinentes avant de prendre acte des montants portés au budget.

2 REMARQUES GENERALE SUR LE BUDGET

Le budget 2017 a été construit dans un contexte sain pour les finances communales et l'économie de notre ville. La dette est au plus bas et le marché des emprunts continue à proposer des intérêts à des taux plus que favorables. C'est pendant cette législature qu'il y aura la concrétisation de nouveaux quartiers et infrastructures avec par conséquence des investissements importants. Ceux prévus pour l'année 2017 pourront être couverts par l'autofinancement.
L'accroissement de la population permet une progression de l'ensemble des recettes fiscales tout en maintenant un taux d'imposition stable. La mise en œuvre de la politique de développement économique, votée par notre Conseil, devrait renforcer le tissu économique de notre ville. Le but est celui de garder les entreprises déjà en place et de faire de la promotion afin que de nouvelles entreprises s'installent sur le territoire morgien. La baisse du taux d'impôts sur les bénéfices pour les sociétés, ne pénalisera pas trop les recettes fiscales des personnes morales de notre commune.
Les prestations de qualité en faveur de la population sont également un élément important dans la construction de ce budget (culture, sport, santé, accueil préscolaire et parascolaire, etc.). Toutefois, le maintien d'une gestion rigoureuse des finances de la commune est toujours un souci constant de notre Municipalité.

3 ANALYSE DU BUDGET 2017

Le budget présente un excédent de charges de CHF 1'583'583.00, soit une amélioration de 53.45% par rapport au budget 2016.

Les charges de fonctionnement progressent de 2.1% pour se monter à CHF 126'490'758.00. Cette progression se retrouve aussi au niveau des revenus qui progressent de 3.6% et se montent à un total de CHF 126'490'758.00.
La maîtrise des charges reste un objectif prioritaire pour notre Municipalité. Toutefois, la COFIN constate que le 34.2 % du budget concerne les charges liées à des participation et subventions aux collectivités publiques. Un tiers du budget est donc composé de charges non maîtrisables.

La Municipalité peut agir à priori sur les deux tiers restants tout en tenant compte que les charges "autorités et personnel" représentent 25.1% du budget et les "aides et subventions" 10.7 % pour ne citer que les éléments les plus importants.

L'analyse détaillée des charges permet de mieux comprendre les écarts qui différencient les prévisions budgétaires de 2017 de celles de 2016.

Charges de fonctionnement (évolution)

Autorités et personnel

Comme déjà indiqué, ce poste représente 25.1% du budget et il est en hausse de CHF 638'495.00 (+2.0%) dont CHF 265'000.00 concernent la hausse des charges sociales suite au renouvellement des assurances pour perte de gains au 1er janvier 2017.

Notre ville, en constant développement, a besoin de plus de ressources en personnel, le budget prévoit donc 3.7 EPT supplémentaires répartis dans les différents dicastères.

A noter que 3.3 EPT du Service dentaire scolaire ont été repris par l'ASIME et ils ne figurent plus au budget 2017. Ce transfert est neutre financièrement puisque ces postes étaient refacturés à l'ASIME.

Achats de biens, services et marchandises

Ce poste représente 16.9 % du budget et il est en baisse de CHF 96’521.00 (-0.4%).

La baisse du prix du gaz à l’achat et celle des primes RC suite au renouvellement des assurances en 2017 compense une hausse d’honoraires pour mandats à des experts externes suite aux divers projets en cours. Une partie de ces coûts génère des revenus.

Intérêts passifs

La charge d’intérêts diminue de CHF 57’027.00 (-5.2%) grâce au maintien en vigueur de taux bas par les instituts bancaires et à la décision de la Municipalité de ne pas recourir à l’emprunt pour financer les investissements pour l’année 2017. En effet, l’autofinancement devrait permettre de couvrir le coût de ces investissements.

Remboursements, participation et subventions collectivités publiques.

Ce poste concerne les coûts non maîtrisables pour la commune et il représente 1/3 des charges du budget communal et il augmente de CHF 127’568.00 (+0.3%).

La péréquation, la facture sociale et la réforme policière sont en augmentation de 1.2%. Le montant payé par la commune aux différentes associations intercommunales reste stable, l’augmentation de la participation à la PRM est compensée par la baisse enregistrée à l’ASIME.

Aides et subventions

Ce poste concerne les différentes politiques publiques de notre ville et il est en hausse de CHF 560'119.00 (+4.3%).

Nous y retrouvons la politique culturelle votée en 2016 par notre Conseil, la politique sportive, la santé publique, l’accueil préscolaire et parascolaire, la mobilité et l’énergie.

La partie la plus importante de ces aides et subventions est destinée à des entités indépendantes qui mettent en œuvre ces politiques publiques. Nous y retrouvons entre autre la couverture du déficit du Domaine de la Ville.

Revenus (évolution)

Impôts

Les recettes fiscales sont en progression de CHF 3'029’000.00 (+5.3%) et elles permettront de couvrir le 55% des charges financières de la commune.

L’impôt sur les personnes morales présente une forte progression. D’une part, nous avons une augmentation de l’impôt suite à la fin de la période d’exonération fiscale accordée par le canton pour plusieurs entreprises sises sur le territoire morgien et, d’autre part, la baisse du taux sur les bénéfices de 0,5 % avec un impact négatif sur les recettes d’environ CHF 500'000.00.

Les recettes des personnes physiques progressent suite à l’accroissement de la population ainsi que de la fortune des contribuables.

Les différentes taxes touchant au secteur immobilier en pleine expansion en 2017 sur notre territoire, devrait rapporter CHF 600'000.00 en plus des prévisions pour 2016.

Le point d’impôt par habitant pour 2017 se situe à CHF 45.94 contre CHF 44.75 en 2016. Le calcul se fait sur une population estimée à 16'200 habitants à fin 2017 contre 15'855 habitants à fin 2016.

Revenus du patrimoine

Les revenus du patrimoine immobilier de la ville étaient déjà à la baisse lors de l'élaboration du budget 2016. Cette nouvelle baisse de CHF 327'527.00 (-2.9%) est liée aux loyers payés par l'ASIME suite à la fin de l'amortissement des bâtiments scolaires. Une adaptation des loyers à l'utilisation effective des locaux de Beausobre et la Gracieuse par l'ASIME contribue aussi à cette diminution.

Taxes, émoluments et produits de ventes

Ces revenus sont à la hausse de CHF 601'826.00 (2.3%). Celle-ci provient principalement des augmentations des produits des pensions des centres de vie préscolaires et de Beausobre, de la taxe forfaitaire par habitant sur les déchets, des recettes du Théâtre de Beausobre et de la vente d'eau hors obligation légale.

Participation et remboursements des collectivités publiques

La baisse de CHF 408'266.00 (-2.3%) correspond au transfert du Service dentaire scolaire à l'ASIME qui en assume directement les coûts. Cette recette comme la charge ne sont plus portées au budget dès l'année 2017.

4 ANALYSE DU BUDGET PAR DIRECTION

La commission vous invite à lire les rapports des sous-commissions chargées d'analyser en détail le budget par dicastère dans les annexes suivantes.

ANNEXE 1 : ADMINISTRATION, CULTURE ET RELATIONS EXTERIEURES
ANNEXE 2 : FINANCES ET PROMOTION ECONOMIQUE
ANNEXE 3 : SECURITE, INFORMATIQUE ET MANIFESTATIONS
ANNEXE 4 : SPORTS, BATIMENTS ET ENVIRONNEMENT
ANNEXE 5 : INFRASCTRUCTURES ET GESTION URBAINE
ANNEXE 6 : COHESION SOCIALE ET LOGEMENT
ANNEXE 7 : URBANISME, CONSTRUCTIONS ET MOBILITE

5 DEPENSES D'INVESTISSEMENT ET AUTOFINANCEMENT PLANIFIES

Le plan des investissements est un outil de planification à usage de la Municipalité. En ce début de législature, le Conseil communal devra voter le plafond d'endettement dans lequel tous les projets en cours et à venir sont listés et chiffrés.

Pour 2017, les investissements prévus se montent à CHF 24'600'000 et concernent tout particulièrement le développement du quartier Morges Gare-Sud, l'aménagement du Parc des Sports et la rénovation du site de Beausobre. La Municipalité n'entend pas recourir à l'emprunt pour 2017 et elle utilisera les liquidités thésaurisées ces dernières années pour financer une partie de ces coûts. En effet l'autofinancement de CHF 7'709'007.00 peut couvrir un tiers des investissements prévus.

De ce fait, la dette communale devrait rester stable à CHF 52'750'000.00. La dette brute estimée par habitant à fin 2017 (16'200 habitants) sera donc de CHF 3'256.17. L'intérêt moyen des emprunts est de 1.88%.

6 POINTS D'ATTENTION DE LA COFIN

Renouvellement des assurances de perte de gains.

Les membres de la COFIN constatent que tous les dicastères présentent une hausse importante de ces assurances. Ils s'en sont inquiétés auprès de la Municipalité qui a expliqué la situation comme suit :

"L'augmentation des assurances personnes est principalement due à l'augmentation constatée ces dernières années des incapacités de travail pour maladie. A la fin de la législature 2006-2011, l'ensemble du portefeuille des assurances a été renouvelé pour une durée de 5 ans. La très grande majorité des contrats doit être renouvelée au 1er janvier 2017. En vue de cette échéance, le Service des finances et les Ressources humaines ont, par l'intermédiaire du courtier, demandé des offres auprès des compagnies d'assurances afin de pouvoir soumettre à la Municipalité des propositions offrant un rapport optimal entre le prix et les prestations. Suite à l'appel d'offres effectué auprès de plusieurs compagnies d'assurances, concernant les assurances de personnes seulement deux compagnies ont répondu. En effet, les assurances de personnes, en particulier l'assurance perte de gain maladie, ont perdu leur attractivité auprès des assureurs en raison des mauvais résultats financiers générés par cette prestation.

Il est proposé de renouveler ces contrats pour une durée d'une année. Cela permettra de renégocier les primes ou de lancer un nouvel appel d'offres dans une année, avec l'objectif d'obtenir des primes plus basses grâce à un bilan de sinistres amélioré. En effet, la Commune a besoin de stabiliser les absences de longue durée. Le Service RH travaille à la mise en place de mesures (dans le cadre des mesures de santé et sécurité au travail - MSST) visant à assurer un suivi adéquat de chaque situation, en partenariat avec les assureurs. Un accompagnement personnalisé auprès des collaborateurs/trices devrait permettre un retour facilité après un arrêt de plusieurs semaines voire plusieurs mois et, si possible, la diminution de la durée moyenne de l'éloignement de la place de travail.

Le renouvellement du contrat d'assurance perte de gain maladie est soumis aux marchés publics (AIMP). En effet, la forte augmentation de la prime fait que le marché dépasse la valeur-seuil des CHF 250'000.00. Le renouvellement n'a pas encore été attribué. Les enveloppes seront effectivement ouvertes le 22 novembre 2016 à 8 h 30 dans nos locaux.

Comme ce n'est pas une procédure sur invitation (vu la valeur-seuil), nous ne connaissons pas encore l'offre la mieux-disante selon les critères retenus, nous devons attendre la date du 22 novembre. C'est primordial. Ensuite, nous devons les contrôler et attribuer les points selon les critères d'adjudication et les facteurs de pondération.

Le travail d'analyse sera remis à la Municipalité pour décision d'adjudication pour le lundi 28 novembre 2016. Ensuite, la publication des résultats se fera dans la FAO pour le mardi 6 décembre 2016. Ce que nous pouvons dire en revanche c'est que, à la date butoir de hier (le 15.11), c'est finalement trois offres qui ont été déposées."

7 VŒU

La Commission des finances reprend le vœu de la sous-commission "Finances et promotion économique", à savoir :

"Elle souhaite qu'un point sur la situation financière du Domaine de la Ville de Morges Sàrl soit établi et présenté à la COFIN à la fin du premier semestre 2017, afin de pouvoir déjà se faire une idée de l'évolution de la situation financière pour 2018".

.

8 CONCLUSION

Le budget 2017 reflète la volonté de la Municipalité de se concentrer sur trois buts majeurs, la concrétisation de projets importants pour la réalisation de quartiers et infrastructures indispensables au développement de la ville, l'amélioration de prestations de qualité envers la population, une gestion rigoureuse des finances tout en maintenant un taux d'imposition stable. Pour cela, la Municipalité peut s'appuyer sur des finances saines, une dette brute qui se situe à CHF 52'700'000.00, des taux d'intérêts sur le marché de l'emprunt plus que favorables, des liquidités disponibles dont le placement ne donnerait pas un réel rendement.

Le budget 2017 est un budget réfléchi, cohérent et équilibré. La Municipalité a fait preuve de réalisme sans céder au pessimisme ambiant.

L'excédent des charges de CHF 1'583'583.00 est inférieur de 53.45% à celui du budget 2016.

Les charges de fonctionnement sont bien maîtrisées, l'augmentation de 2.1% provient pour le deux tiers du budget, en partie des décisions votées par le Conseil communal et des besoins créés par le développement de la ville. Un tiers du budget concerne des charges sur lesquelles la commune n'a pas de prise comme la péréquation, la facture sociale et les frais inhérents aux différentes associations intercommunales. Ces associations, malgré les frustrations qu'elles peuvent générer au sein du législatif et de l'exécutif en échappant à leur contrôle, sont nécessaires pour un travail en réseau dans notre district et sur lequel Morges doit assumer pleinement son statut de chef-lieu.

Les revenus sont estimés avec des hypothèses de travail réalistes. L'augmentation budgétée de 3.6% provient tout particulièrement des recettes fiscales qui reposent sur un taux d'imposition stable, sur une augmentation de la population, le maintien des activités des sociétés établies sur le territoire de la commune. La politique économique de notre ville, votée en 2016 par le Conseil communal, devrait permettre un accroissement de son tissu économique. Les recettes fiscales couvrent à elles seules le 55% des charges budgétées.

Bien entendu, la Commission des finances rêve toujours d'un budget équilibré, mais les années nous ont montré que notre Municipalité sait gérer avec efficacité et maîtrise les finances communales.

En conclusion, la Commission des finances s'exprime, à l'unanimité des membres présents, en faveur de l'adoption du budget 2017.

Au vu de ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE MORGES

- après avoir pris connaissance du projet de budget ordinaire pour 2017 et du préavis de la Municipalité,
- après avoir pris connaissance du rapport de la Commission des finances chargée de l'étude de cet objet,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1) d'adopter le budget ordinaire de la Commune pour 2017 présentant un excédent de charges de CHF 1'583'583.00.
2) de prendre acte du budget d'investissement avec les réserves qu'il comporte.

au nom de la Commission des finances
la présidente

Maria Grazia Velini

Annexes : rapports des sous-commissions

Rapport présenté au Conseil communal en séance du 7 décembre 2016.

morges
VILLE DE MORGES

RAPPORT DE LA COMMISSION DES FINANCES SOUS-COMMISSION

ANNEXE 1 : ADMINISTRATION, CULTURE ET RELATIONS EXTERIEURES

Direction : M. Vincent Jaques, Syndic
Sous-commission : M. Cyril-Serge Nussbaum membre, Mme Dominique Kubler-Gonvers président-rapporteur

1 GENERALITES

La sous-commission a constaté dans son analyse les éléments suivants :

Les charges budgétisées dans ce dicastère s'élèvent en 2017 à CHF 12'182'206.70 pour des revenus estimés à CHF 4'445'090.00. Par rapport au budget 2016, cela représente une augmentation des charges de CHF 137'952.00 soit 1.13% et pour une diminution des revenus de CHF 10'812.15 soit 0.25%.

Par rapport aux comptes 2015, les charges augmentent de CHF 1'162'637.49 soit 9.5% et les revenus de CHF 325'490.41 soit 7.3%.

L'augmentation des charges est due à l'augmentation des assurances de personnes (pour ce dicastère, il s'agit d'une augmentation de CHF 48'900.00) voir explication dans le rapport général du fait que ce poste concerne tous les dicastères. Ainsi que par l'augmentation des subventions aux activités culturelles (selon préavis accepté par le Conseil communal le 22 juin 2016).

La principale différence entre les comptes 2015 et le budget 2017 pour les charges est due aux achats de spectacles pour Beausobre ce qui justifie aussi l'augmentation des revenus durant la même période.

Il n'y a pas de changement d'effectif dans ce dicastère le nombre d'employés s'élevant à 41 personnes pour un nombre d'EPT effectif de 30.82.

Les questions posées sont au nombre de 3 et figurent en annexe ainsi que les réponses obtenues de la Municipalité en italique.

2 CONCLUSION

Nous remercions M. Vincent Jaques, Syndic et M. Giancarlo Stella, Secrétaire municipal, pour leurs réponses précises.

Nous prions les membres de la Commission des finances ainsi que le Conseil communal de prendre acte du présent rapport.

au nom de la sous-commission
Le président-rapporteur

Dominique Kubler-Gonvers

ANNEXE : QUESTIONS POSEES

11100.3156.00 **Contrat pour bonnes interactives pour Morges Région Tourisme** **CHF 0.00**
11100.4390.01 **CHF 0.00**

Le fascicule explique que la Municipalité a l'intention de transférer ce contrat à Morges Région Tourisme d'où le budget à CHF 0.00. Cela a-t-il été accepté par Morges Région Tourisme ?

Les négociations sont en cours

11101.3653.08 **Manifestations ponctuelles** **CHF 63'000.00**

Que pourrait-il y avoir dans ce poste comme manifestations ?

Il s'agit de 2 manifestations uniques prévues en 2017 :

- *250 ans de la Bibliothèque : festivités prévues : CHF 33'000 soit : Animations, Exposition au Musée A.-Forel, marketing (affiches, flyers, annonces journaux, programme….)*
- *Réception de la Présidente du Grand Conseil, en septembre 2017 : CHF 30'000 soit CHF 2.00 par habitant*

13000.3071.01 **Prestations complémentaires de prévoyance** **CHF 0.00**

Pourquoi n'avoir rien prévu au budget 2017 ?

*Il s'agit de l'indemnité de départ nette versée à la caisse de pension dans le cadre d'une convention de départ (*en 2016).

morges
VILLE DE MORGES

RAPPORT DE LA COMMISSION DES FINANCES SOUS-COMMISSION

ANNEXE 2: FINANCES ET PROMOTION ECONOMIQUE

Direction : Mme Mélanie WYSS
Sous-commission : M. François ENDERLIN membre, M. Bastien MONNEY, président-rapporteur

1 PREAMBULE

En ce début de législature et suite à la nouvelle organisation municipale, la sous-commission a souhaité rencontrer le Service des finances et de la promotion économique.

Une première rencontre a eu lieu le 9 novembre 2016 à l'Hôtel de Ville en présence de Mme Mélanie WYSS, Municipale, M. François CHAPPALAZ, adjoint de la cheffe de service, M. Nicolas ARIZZI, contrôleur de gestion et les 2 sous-commissaires. La sous-commission avait préalablement transmis ses questions permettant ainsi un échange direct sur les réponses amenées par le service.

Une seconde rencontre, spécifiquement dédiée au vignoble communal, a eu lieu le 15 novembre 2016 à l'Hôtel de Ville en présence de Mme Mélanie WYSS, M. Nicolas ARIZZI et M. Marc VICARI directeur du Domaine de la Ville de Morges Sàrl. La Commission des finances était représentée par Mme Maria-Grazia VELINI, présidente, M. Jean-Hugues BUSSLINGER, membre et les 2 sous-commissaires.

2 GENERALITES

La sous-commission a constaté dans son analyse les éléments suivants :

Les charges budgétisées dans ce dicastère s'élèvent en 2017 à CHF 18'658'454.70 pour des revenus estimés à CHF 74'567'584.80. Par rapport au budget 2016, cela représente une diminution de charges de CHF 22'493.35 et une augmentation de revenus de CHF 3'162'892.10.

Les charges sont bien maîtrisées et les prévisions de recettes fiscales sont à la hausse, tant pour les personnes physiques que pour les personnes morales. Dans ces prévisions, la Municipalité relève que l'accroissement des recettes fiscales pour les personnes physiques est essentiellement dû à la croissance démographique. Pour les personnes morales, il s'agit en partie de la fin de la période d'exonération fiscale accordée par le Canton et qui concerne plusieurs entreprises en 2017 sises à Morges.

Le Service des finances est en charge du portefeuille d'assurances. Le contrat relatif aux assurances de personnes arrive à échéance et il doit être renouvelé. La sous-commission relève la forte augmentation prévue des primes pour un montant évalué à CHF 265'000.00. Ceci résulte d'une hausse, ces dernières années, du nombre d'incapacités de travail pour raisons médicales. Ce point est développé dans le rapport général.

En ce qui concerne le vignoble communal, durant la précédente législature, il était comptablement rattaché à l'ancien dicastère "Patrimoine". Il est maintenant rattaché au Service des finances.

Pour 2017, la Municipalité budgétise une garantie de couverture de déficit d'un montant de CHF 70'000.00 pour le Domaine de la Ville de Morges Sàrl. Différents éléments ont été fournis à la Commission des finances qui, pour des raisons de confidentialité des affaires, ne sont pas relevés dans le rapport.

La présentation des indicateurs par M. Marc VICARI permet de relever que, pour l'année 2016, les ventes sont en progression. La récolte de cette année est bonne tant qualitativement que quantitativement. En parallèle, les charges sont en diminution et devraient permettre au vignoble d'atteindre prochainement les objectifs fixés.

Cette garantie de couverture de déficit est sollicitée en 2017 et elle paraît justifiée aux membres de la sous-commission en regard des investissements déjà consentis ces dernières années par la Ville. Il apparaît aussi aux commissaires nécessaire de la reconduire car la récolte 2016 est effectuée et les vins seront commercialisables en 2017.

La sous-commission souhaite aussi relever l'excellente qualité des vins produits par le domaine, des vins régulièrement récompensés et qui offrent une belle carte de visite pour notre ville.

3 CONCLUSION

Nous remercions les différents intervenants pour les réponses claires et précises apportées à nos questions. La sous-commission émet le vœu qu'un point sur la situation financière du Domaine de la Ville de Morges Sàrl soit établi et présenté à la fin du premier semestre 2017 à la COFIN afin de pouvoir déjà se faire une idée de l'évolution de la situation financière pour 2018.

Nous prions les membres de la Commission des finances ainsi que le Conseil communal de prendre acte du présent rapport.

au nom de la sous-commission
Le président-rapporteur

Bastien MONNEY

ANNEXE : QUESTIONS POSEES

1) page 32, compte 20001.3050.00, Assurances de personnes

Augmentation générale des assurances de personnes (cela semble concerner tous les dicastères), quelles en sont les raisons ?

Le portefeuille des assurances communales doit être renouvelé au 1er janvier 2017. Le renouvellement des contrats liés aux assurances de personne soit soumis à la procédure des marchés publics puisque les montants des primes dépassent le seuil de valeur de CHF 250'000. Cette procédure est actuellement en cours. Nous avons cependant déjà connaissance, grâce à un test du marché, que les primes liées à ces assurances vont augmenter de façon significative. Le budget tient compte d'une augmentation globale de CHF 265'000.

2) page 32, Compte 14000, Promotion économique

Le Conseil communal a validé le principe d'un renforcement de la promotion économique. Les montants alloués à ce poste sont en constante diminution (CO2015 = CHF 198'850, BU16 = CHF 147'200 et BU17 CHF 138'343). Quelle est la raison de cette diminution et quelle politique économique la Municipalité souhaite effectuer avec ce montant ?

Le préavis N° 6/2.16 "Développement économique de la Ville de Morges" a été voté le 7 septembre 2016, soit après la finalisation du budget 2017. Par conséquent, les charges de fonctionnement résultant dudit préavis ne sont pas comprises dans le budget. Le montant de CHF 138'343.45 concerne principalement la participation communale à l'ARCAM (CHF 130'000.00)

3) page 32, compte 20001.3186.01, Primes RC

Forte diminution du montant des primes RC. Est-ce que le Dicastère FIN paie la RC pour l'ensemble des services ? Qu'est-ce qui amène une diminution aussi conséquente ? Quelle est la durée du contrat ?

Le renouvellement du portefeuille d'assurances mentionné au point 1 ci-dessus a permis une économie des primes RC (procédure non-soumise aux marchés publics), de l'ordre de CHF 25'000.00. La durée des contrats est de trois ans.

4) page 32, compte 20001.3313.00, Amortissement dépenses d'investissement

Que contient ce compte ?

L'amortissement budgété est lié au préavis 10/3.16 "Demande d'un crédit d'investissement de CHF 507'580.00 pour le remplacement du progiciel de gestion communale".

5) page 33, compte 20003.3210.00, Intérêts et frais bancaires

Quelle est la raison de cette diminution ?

Cette diminution est liée à l'état du portefeuille des titres de Nelty de Beausobre. Les frais sont calculés sur la valeur du portefeuille. La valeur du portefeuille diminue car les obligations échues ne sont pas renouvelées en raison du faible taux de rendement actuellement en vigueur.

6) page 33, compte 21000.3187.00, Emoluments de perception ACI

A quoi correspond ce poste ?

L'Administration cantonale des impôts (ACI) s'occupe de la gestion de la plupart des impôts communaux. Ce compte contient les frais relatifs aux prestations de l'ACI qui sont calculés en fonction du nombre de dossiers et des montants perçus.

7) page 35 compte 22200.3658.00, Couverture de déficit du domaine de la Ville de Morges Sàrl

La couverture de déficit est amenée cette année à CHF 70'000 alors que le Conseil communal a voté une couverture de déficit jusqu'à fin 2016. A quoi correspond ce montant ?

Le montant de CHF 70'000.00 représente le déficit prévu au budget de Domaine de la Ville de Morges Sàrl. Après consultation des conclusions votées par le Conseil communal, nous n'avons pas trouvé un vote lié à la couverture du déficit. Nous proposons aux commissaires une rencontre avec M. Vicari, pour des renseignements complémentaires sur l'état de situation actuelle des comptes et les prévisions pour fin 2016 ainsi que le budget 2017.

Quelle analyse, économique, le Service des finances porte sur la situation actuelle du vignoble et quelles sont selon le service les perspectives pour les 2 prochaines années ?

La Municipalité a demandé au directeur de Domaine de la Ville de Morges Sàrl de préparer un business plan pour la période 2017-2019. Le Service des finances participera à son élaboration, le but étant d'offrir à la Municipalité une vision sur l'évolution du vignoble communal.

8) page 37, compte 34000.3185.00, Honoraires et prestations de service

Un montant de CHF 10'000.00 est annoncé au budget, à quoi correspond ce montant ?

Montant transmis par le Dicastère SPO. Ce montant est prévu pour mandater un juriste en cas de litige au niveau des baux.

Questions générales

Sur les 40 positions que contient le service de la dette, seules 10 positions sont actives, nous sommes arrivés à l'échéance de 30 emprunts ces dernières années. Prévoyez-vous une action pour l'un ou l'autre de ces emprunts ? Quelle stratégie le service compte adopter ces prochaines années pour se financer sur les marchés ?

Cela dépendra des disponibilités en liquidités et des besoins en financement futurs. En temps normal, la gestion de la trésorerie, ainsi que celle de la dette, se base sur une gestion à flux tendu. En d'autres termes, nous cherchons à avoir le minimum nécessaire sur nos comptes bancaires et postaux pour la gestion courante. Nous établissons une planification financière sur un an afin de savoir à quel moment nous devrions avoir recours à du financement externe. Si un emprunt arrive à échéance et que nous avons suffisamment de liquidités, nous n'allons pas forcément le renouveler.

En ce qui concerne la stratégie, nous préconisons un portefeuille diversifié en termes de montants à emprunter, du type d'emprunt, des échéances et des prêteurs. Par ailleurs, notre objectif est d'avoir un portefeuille d'emprunts composé de 25% de court terme et 75% de long terme. Ceci permet d'avoir un meilleur coût/risque tout en profitant des taux à court terme et de leur flexibilité de ces derniers, et d'avoir aussi une partie fixe afin de gérer le risque de taux.

morges
VILLE DE MORGES

RAPPORT DE LA COMMISSION DES FINANCES SOUS-COMMISSION

ANNEXE 3 : SECURITE, INFORMATIQUE ET MANIFESTATIONS

Direction : Mme Anne-Catherine Aubert-Despland, Municipale
Sous-commission : M. Frédéric Eggenberger et M. Christian Hugonnet, président-rapporteur

1 GÉNÉRALITÉS

La sous-commission a procédé à une analyse détaillée du budget 2017 du dicastère en comparant chaque ligne avec le budget 2016 et les comptes 2015. Les questions résultant de cet examen ont été posées par courriel. Les questions et leurs réponses se trouvent en annexe du présent rapport.

Nous remercions Mme Anne-Catherine Aubert-Despland et ses collaborateurs pour leurs réponses claires et précises.

Le déficit du budget 2017 de l'ensemble du dicastère présente une dégradation de CHF 302'370.15 par rapport au budget 2016 et de CHF 965'887.07 par rapport aux comptes 2015.

Les comptes de ce dicastère peuvent être subdivisés en 2 catégories distinctes :

- Les comptes gérés par la commune, donc sur lesquels la commune a un pouvoir de décision.
- Les comptes gérés par des associations intercommunales, donc sur lesquels la commune n'a pas de pouvoir de décision direct.

Tableau récapitulatif des variations par catégorie:

Sections	Par rapport au BU16	Par rapport au CO15
Service informatique	-98 793.00	15 544.28
Office de la population	26 900.00	42 108.70
Stand du Boiron	100.00	-9 396.25
Inspectorat des chantiers	0.00	4 689.10
Total Morges	-71 793.00	52 945.83
Service de police	128 321.50	426 068.74
Signalisation	56 735.35	115 955.44
Police administrative	30 600.00	63 351.84
Temples et cultes	129 200.00	144 051.55
Inhumations	-3 800.00	24 878.70
Service du feu	26 556.00	82 801.47
Protection civile	6 550.30	55 833.50
Total associations	374 163.15	912 941.24
Total dicastère	302 370.15	965 887.07

Le tableau ci-dessus démontre que l'augmentation par rapport au budget 2016 et aux comptes 2015 est avant tout le fait des éléments sous gestion intercommunale ou associative. Les charges "gérables" par Morges sont maîtrisées et en diminution, ce qui n'est pas le cas des charges en main d'associations.

2 CONCLUSION

Nous prions les membres de la Commission des finances ainsi que le Conseil communal de prendre acte du présent rapport.

au nom de la sous-commission
Le président-rapporteur

Christian Hugonnet

ANNEXE : QUESTIONS POSÉES

Page 38 - 19000.3011.02 - Traitements - CHF 761'100.00
Cette augmentation couvre bien les 0,5 EPT et 0,2 EPT décrits en page 13 du fascicule?
Oui

L'introduction en continu de nouveaux outils de gestion informatique ne permettrait pas de faire face à ce type de contraintes et d'éviter une augmentation des EPT?
En particulier, est-il vraiment raisonnable de penser que rajouter un 20% peut être efficace, ou est-ce un poste partagé avec d'autres dicastères?
Le 0.2 EPT concerne l'Office de la population, il permettra d'augmenter le taux de travail d'une employée de 80% à 100%. La population morgienne a augmenté de plus de 1'000 habitants ces 5 dernières années, le nombre d'arrivées annuelles a progressé de 29% et le nombre de mutations annuelles a augmenté de 33%. Nous venons de passer la barre des 16'000 habitants au mois de novembre et ceci ne va pas s'arrêter au vu des projets d'aménagement prévus ces prochaines années. Tout ceci génère de plus en plus de demandes aux guichets et de plus en plus de dossiers à traiter. Nous pensons donc qu'il est vraiment indispensable d'augmenter l'effectif de l'Office de la population.

Le 0.5 EPT, quant à lui, concerne l'engagement d'une assistante administrative pour le dicastère. A l'heure actuelle, toutes les tâches administratives sont assumées directement soit par la Municipale, la responsable de l'office ou le chef de service. Nous sommes le seul dicastère à ne pas disposer de secrétariat. Cet engagement permettra de transférer ces tâches administratives afin de gagner du temps pour les tâches stratégiques dévolues à ces fonctions.

Page 38 - 19000.3050.00 - Assurances de personnes - CHF 18'600.00
Pourquoi une telle augmentation sur-proportionnelle?
Ce poste concerne les assurances pertes de gain. Au vu du nombre de cas en forte augmentation en 2016, une hausse significative a été annoncée pour la commune. Une estimation a donc été faite par le Service des ressources humaines touchant tous les dicastères. Dans l'intervalle, un appel d'offre est en cours auprès de différentes assurances afin d'essayer d'optimiser ce poste.

Page 38 - 19000.3091.02 - Cours de formation - CHF 15'000.00
Merci de fournir la liste des formations prévues- et une brève explication du besoin identifié
Le Service informatique est composé de 6 personnes, ceci représente donc un budget de CHF 2'500.00 par personne sur l'année. Lorsque l'on sait que le moindre cours informatique atteint facilement CHF 2'000.00 à 3'000.00, ce budget n'est pas disproportionné. L'année prochaine, nous allons changer toute l'infrastructure informatique, ceci impliquera la mise en place de nouveaux outils, donc des formations à prévoir en conséquence. Pour l'instant, nous avons une formation prévue sur Intunes, logiciel de gestion des appareils mobiles. Le reste sera défini une fois l'appel d'offre en cours terminé.

Page 38 - 19000.3111.02 - Achat logiciels informatiques - CHF 85'300.00
Pouvez-vous nous communiquer la liste complète des achats prévus ?
Il y a une ligne dénommée "Participation dév. SIT open source". Merci de préciser de quoi il s'agit et si cela correspond vraiment à un achat de logiciel.
(La sous-commission a reçu la liste demandée)
La participation au développement SIT correspond à notre participation aux développements

logiciels à hauteur de CHF 9'000 pour le cœur du logiciel open source SIT QGIS et CHF 40'000 pour le module open source de gestion de l'eau QWAT en collaboration avec les villes partenaires de Pully et Lausanne.

Est-ce qu'une partie de ces achats font l'objet d'imputations internes ou de refacturation à des associations? Si oui, merci de nous fournir la liste.

Non, aucun achat ne fait l'objet de refacturation interne.

Page 38 - 19000.3111.03 - Hébergement sites internet - CHF 28'700.00

Pourquoi y a-t-il une augmentation par rapport au budget 2016 ?

L'augmentation provient d'un développement prévu en 2017 pour ajouter une fonction de paiement online. Cette augmentation ne sera donc pas récurrente.

Page 38 - 19000.3182.01 - Réseau "Fixe à mobile" Swisscom - CHF 3'600.00

Pourquoi y a-t-il une telle augmentation par rapport au budget 2016 et aux comptes 2015 ?

Nous avons constaté des erreurs d'imputations en 2015 et 2016, ceci sera corrigé pour 2017. Le montant global restant le même, il devrait y avoir une diminution dans les comptes d'autres dicastères.

Page 38 - 19000.4390.00 - Recettes diverses - CHF 353'682.00

Merci d'expliquer comment la variation de revenu est constituée (facturation par poste, nbre de postes, etc.)

Expliquer le calcul de couverture de coût par poste informatique géré, la marge réalisée par poste et une comparaison à des prix de marché pour des prestations similaires.

(ie expliquer si cette prestation est profitable à la commune et dans quelle mesure)

Dans ce compte, il n'y a pas que des revenus par poste, nous y trouvons également la location de fibre optique à des tiers, la refacturation des consommables informatiques et des licences Microsoft aux associations, la participation de l'ARASMAC et de la PRM au programme de gestion horaire, la participation de l'ARASMAC au logiciel salaire et les recettes liées à l'hébergement des Passeports vacances.

En ce qui concerne les postes de travail des associations, nous avons actuellement 163 postes sous maintenance que nous facturons CHF 1'712.00 pièce. Ce coût avait été calculé à l'époque en fonction de la masse salariale du Service informatique et d'un temps moyen consacré aux associations. Il est toujours très difficile d'effectuer des comparaisons avec des prix du marché pour telles prestations car il n'y a pas de standard dans ce domaine.

La question de la profitabilité de cette prestation ne se pose pas directement, car si ces associations devaient trouver des sociétés externes assurant ces prestations (maintenance des postes de travail, hébergement des données et d'une partie des applications), nous perdrions énormément de synergies en place et, de ce fait, cela augmenteraient significativement leurs coûts de fonctionnement. Cela se répercuterait par une hausse de la part morgienne versée à ces associations et une perte d'efficience. Cela serait-il profitable ?

A quoi la forte augmentation est-elle due?

Cette augmentation est principalement due à l'augmentation des postes gérés :

Pour l'ARASMAC, augmentation de 40 à 82 postes travail, car, suite à sa demande et pour des raisons d'organisation, nous avons repris la gestion des postes informatiques des Agences d'assurances sociales (AAS) de Cossonay, Saint-Prex, Préverenges et Aubonne (ils étaient auparavant sur le réseau cantonal).

Pour la PRM, augmentation de 45 à 53 postes de travail.

L'augmentation de ces postes représente CHF 85'600.00 de recettes supplémentaires.

Page 39 - 19001.3111.00 - Matériel informatique ADM - CHF 9'600.00
Page 39 - 19002.3111.00 - Matériel informatique FIN - CHF 10'000.00
Page 39 - 19003.3111.00 - Matériel informatique SEC - CHF 12'200.00
Page 39 - 19004.3111.00 - Matériel informatique SPO - CHF 27'350.00
Page 39 - 19005.3111.00 - Matériel informatique INF - CHF 11'050.00
Page 39 - 19006.3111.00 - Matériel informatique COH - CHF 6'050.00
Page 39 - 19007.3111.00 - Matériel informatique URB - CHF 1'000.00
Pouvez-vous nous communiquer la liste des achats prévus pour chaque dicastère ?
(La sous-commission a reçu la liste demandée)

Page 40 - 58100.3521.00 - Contribution à la Paroisse catholique - CHF 244'600.00
Sur quelle base décisionnelle/réglementaire cette augmentation est-elle basée?
Pour les cultes, je peux vous apporter les réponses suivantes : je vais vous transmettre 3 fichiers, le premier concerne la répartition des coûts entre les différentes communes, elle est basée sur le nombre de catholiques inscrits dans leur commune. La deuxième concerne les investissements prévus sur les prochaines années, dans ce cas aussi il y a une répartition identique. Le troisième la répartition .Le chiffre de CHF 244'600.00 est composé de ces parties, coûts de fonctionnement et investissements.
Ce chiffre est une estimation avec les chiffres à disposition à cette période, la répartition finale a été calculée plus tard ce qui explique la différence entre ce chiffre et le chiffre du budget.
Les autres années, seul le chiffre de la répartition a été donné. Cette année, le début de la restauration de l'église catholique (vraiment nécessaire et relativement coûteux) et quelques autres travaux de rénovation ont été acceptés par l'assemblée régionale et nous y participons selon la répartition habituelle. Cette participation aux frais de rénovation a été vue avec le Service des finances.

Remarques :
- La sous-commission a reçu les documents énoncés
- Le budget d'investissement de la Paroisse catholique fait état de rénovations d'un montant de CHF 334'000.00 en 2017 et de CHF 500'000.00 pour la période 2018-2019

Page 40 - 61500.3652.00 - Facturation de la PRM pour l'excédent de charges – CHF 520'300.00
Sur quelle base cette facturation est-elle calculée et justifiée?
Le calcul est basé sur le nombre d'habitants à Morges multiplié par un coefficient de pondération. Ce coefficient de pondération est prévu dans les statuts de la PRM, celui-ci augmente en fonction de la densité de la population. Pour le budget 2017, l'état de la population est pris au 31 décembre 2015 (source SCL). Il est à noter que cet état ne modifie pas le coefficient de pondération pour ce budget (les critères de changement n'étant atteints par aucun partenaire), seuls les coûts sont adaptés en fonction de l'évolution de la population relevée au 31 décembre 2015.

Coefficient de pondération

Population	*Coefficient*
de 0 à 1'000 habitants	*2*
de 1'001 à 3'500 habitants	*3*
de 3'501 à 6'500 habitants	*4*
de 6'501 à 10'000 habitants	*5*
dès 10'001 habitants	*6*

Les montants ci-dessous présentent le coût moyen par habitant de CHF 223.35, soit en augmentation de CHF 2.63 en fonction de l'exercice précédent (budget 2016 = 220.90 ; budget 2015 = CHF 208.50 ; budget 2014 = CHF 216.35).
Ce numéro de compte concerne les tâches contractuelles pour la Ville de Morges. Les recettes sont calculées pour couvrir les charges, ceci comme toutes les prestations à des tiers. Les tâches contractuelles sont comptabilisées en fonction des heures mises à disposition de la commune.

Voir les tableau ci-après :

Calcul de la population pondérée et participation des communes selon le budget 2017							
Communes	**Nbre d'habitants au 31.12.2015**	**Coefficient de pondération**	**Population pondérée au 31.12.2015**	**Taux en %**	**Participation des communes selon pondération en CHF**	**Coût par habitant en CHF**	**Tâches contractuelles en CHF (détaillées au chapitre 4)**
Morges	15'623	6	93'738	64.509%	4'270'722	273.36	-571'600.00
Saint-Prex	5'604	4	22'416	15.426%	1'021'278	182.24	261'000.00
Préverenges	5'263	4	21'052	14.488%	959'134	182.24	0.00
Tolochenaz	1'855	3	5'565	3.830%	253'543	136.68	13'000.00
Buchillon	624	2	1'248	0.859%	56'859	91.12	3'000.00
Lussy-sur-Morges	646	2	1'292	0.889%	58'864	91.12	2'400.00
TOTAL	**29'615**	**21**	**145'311**	**1**	**6'620'400.00**	**223.55**	**-292'200.00**

Tâches contractuelles pour MORGES				
Communes	**Tâches**	**Charges en CHF**	**Recettes en CHF**	**Différence en CHF**
Morges	Signalisation	1 341 700.00	2 532 000.00	-1 190 300.00
	Police du commerce	337 300.00	195 500.00	141 800.00
cpte 64.000.3521.00	Inhumation	112 400.00	14 000.00	98 400.00
	Police administrative	902 500.00	565 000.00	337 500.00
	Représentation	41 000.00		41 000.00
	TOTAL (Morges)	***2 734 900.00***	***3 306 500.00***	***-571 600.00***

Dans ce tableau il y a les inhumations qui sont ventilées sur le compte 640000.3521.00 pour CHF 98'400 .00 p41

Les CHF 520'300.00 correspondent à CHF 141'800.00 + CHF 337'500.00 + CHF 41'000.00

Page 40 - 61500.3652.00 - Facturation de la PRM pour l'excédent de charges – CHF 520'300.00
Pourquoi le montant des tâches contractuelles augmente-t-il? De quels facteurs dépend-il (population, forfaitaire, autre paramètre?)
L'excédent de charges - CHF 520'300.00 ne concerne que les tâches contractuelles de la Ville de Morges. Ce sont des tâches facturées à l'heure ,il n'y a aucune corrélation avec la population, qui sont détaillées à la page à la page 120 du budget (renseignements complémen-

taires des comptes avec un astérisque) ce sont l'ensemble de mesures qui expliquent l'augmentation. Il s'agit d'estimations précises des prestations et dépenses prévues en 2017. En revanche, à la lecture des explications fournies en page 120, on peut faire un corolaire avec l'augmentation des chantiers, qui nécessite de l'acquisition de matériel ad hoc. Je peux quand même préciser que l'ensemble des tâches complémentaires optionnelles, fournies par contrat de droit administratif présentent des recettes excédentaires estimées à CHF 571'600.00 pour 2017 (estimées à CHF 593'600.00 pour 2016).

morges
VILLE DE MORGES

RAPPORT DE LA COMMISSION DES FINANCES SOUS-COMMISSION

ANNEXE 4 : SPORTS, BÂTIMENTS ET ENVIRONNEMENT

Direction : M. Philippe DERIAZ. Municipal
Sous-commission : Mme Céline Elsig, et M. Jean-Hugues Busslinger, président-rapporteur

1 GENERALITES

La sous-commission remercie les services municipaux, en particulier M. Philippe Deriaz, Municipal, pour les réponses apportées aux questions de la sous-commission, tant sur le fond que sur le plan des délais. Elle a travaillé par voie électronique exclusivement.

Pour le dicastère, la sous-commission constate que le budget 2017 présente des charges de CHF15'024'878.20 pour des revenus de CHF 10'259'105.10. Par rapport au budget 2016 et aux comptes 2015, l'évolution se présente comme suit :

	Charges	% BU 2016	% CO 2015	Revenus	% BU 2016	% CO 2015
Budget 2017	15'024'878.20	+ 1,75	+ 6,75	10'259'105.10	- 2,51	- 3,94
Budget 2016	14'766'036.45		+ 4,91	10'523'290.00		- 1,46
Comptes 2015	14'074'235.74			10'678'785.95		

Après une baisse des charges due à la fin de l'amortissement d'une partie du Complexe de Beausobre, les charges repartent à la hausse. Cela est dû pour partie à l'évolution des effectifs – notamment un poste de délégué aux sports. La sous-commission constate que la repourvue de ce poste de cadres intervient par la voie du budget et ne fait pas l'objet de préavis distinct, permettant au Conseil communal de se prononcer en toute connaissance de cause et regrette par ailleurs que les implications dues à la nouvelle réorganisation des directions n'aient pas été présentées à la Commission des finances ou au Conseil communal plus tôt.

Nous relevons une fois encore que l'analyse de ce dicastère est rendue compliquée du fait que toutes les charges des bâtiments ne se retrouvent pas directement dans ces comptes. Ainsi, les charges en énergie (chauffage) et en personnel (conciergerie) par exemple, ne se trouvent pas comptabilisées au même endroit que les charges d'amortissements ainsi que les revenus locatifs. Ceci est encore complexifié par le fait que certains bâtiments sont occupés en partie par les services communaux et loués à des tiers (MBC et PRM par exemple) et que certains bâtiments sont loués et d'autres propriété de la commune.

Les questions liées au vignoble communal ne faisant plus partie du dicastère sous revue, mais ayant été transférées à la Direction des finances, on trouvera les commentaires à ce sujet au rapport sur ce dernier dicastère.

2 FACTURATION DES LOCAUX A L'ASIME

Sur la base des éléments fournis et des réponses orales à nos questions, il apparaît que le mécanisme de facturation à l'ASIME n'est pas simple. En effet, parmi les bâtiments facturés à cette structure, il existe, d'une part, des bâtiments dont la commune est propriétaire, d'autre part des locaux dont elle est locataire. En outre, certains bâtiments sont utilisés partiellement par la commune tandis que des locaux sont sous-loués par l'ASIME à d'autres organismes.

La sous-commission rappelle que les indemnités font donc l'objet d'une liste établie d'entente entre le Comité de direction de l'ASIME et la Municipalité, sans qu'il soit possible à la sous-commission de déterminer comment sont calculés les prix de location des divers locaux mis à disposition de l'ASIME, ce d'autant plus que certains coûts ne sont pas directement visibles dans le budget présenté (coûts de conciergerie, frais d'énergie inclus dans le montant global).

Enfin, la mise à disposition du Théâtre de Beausobre pour les besoins de l'ASIME a fait l'objet d'une convention en juillet 2016, applicable dès le 1er janvier 2017. Par cette convention, l'indemnité facturée par Morges a été réduite à CHF 30'000 par année, ce qui a pour effet de réduire significativement le compte de revenus figurant sous Beausobre II (collège).

3 CONCLUSIONS

L'analyse du budget ne fait pas apparaître d'anomalie particulière. Il serait cependant judicieux, pour la clarté et la transparence des comptes, que le loyer du Centre de vie enfantine de La Gracieuse couvre les charges. En outre, la question des nettoyages – notamment des Archives à Sylvana ou du CVE La Gracieuse - pourrait être réexaminée, en vue d'optimiser les coûts. Le recours à des prestataires externes semble, sous l'angle du nombre d'heures prévues, important.

Au nom de la sous-commission :
Le président – rapporteur
Jean-Hugues Busslinger Céline Elsig

Questions de la sous-commission SPORTS, BÂTIMENTS ET ENVIRONNEMENT
(Les réponses figurent en italique dans le texte ci-dessous)

N° compte	libellé / question
17100.3012.00	Personnel auxiliaire : on constate une augmentation de plus de 20'000 francs (+ 24,5 %) par rapport aux comptes 2015. Quelles en sont les raisons ? *Voici la remarque du budget 2016 : Transfert du poste d'iceman fixe (CHF 45'000.00) qui était budgété dans le compte 17000.3011.00 en 2015*.
17300.3011.00	Traitements : Il s'agit d'un nouveau poste, lié à la volonté municipale d'engager un(e) délégué(e) aux sports. Les explications tiennent en moins de six lignes sur le document joint au budget. Prière de compléter les explications relatives au cahier des charges et qui justifieraient quelque 1'150 heures de travail annuel (60 % d'un EPT). En particulier, merci d'expliquer en quoi la mise en œuvre du PPA Parc des Sports sollicitera le délégué aux sports (qui n'a a priori pas de grandes compétences en aménagement du territoire). *S'il s'agit formellement d'un nouveau poste afin de confier ces tâches à un spécialiste du domaine qui pourra faire évoluer la politique sportive de la Ville, les activités liées au sport étaient déjà effectuées à un taux d'environ 40% par la Déléguée à la vie culturelle, sportive et associative puis à 50% par sa remplaçante durant son congé maternité, avec l'appui administratif du personnel du greffe.* *Pour compléter les explications déjà fournies, le/la délégué(e) aux sports sera chargé(e) de la coordination entre la direction de projet du PPA du Parc des Sports et les clubs impactés (natation, foot, etc.) pour la recherche de solutions transitoires. L'évaluation de la politique sportive, le développement du Sport pour tous, les projets d'Urban training, Street workout, Aqua party, Allez Hop !, la recherche de sponsors, la participation aux assemblées générales des clubs, la coordination avec les comités d'organisation des différentes grosses manifestations en 2017 (championnats d'Europe de catamarans F16, championnat suisse d'escrime) et l'organisation des JOJ 2020 à Morges sont également dans le périmètre de ce poste.*
17300.3653.09	Manifestations Sport pour tous et Morges bouge : augmentation du budget de presque 30'000 francs (+64 %) par rapport à C2015. Merci de fournir plus amples explications sur l'utilisation prévue de ce budget (la ligne figurant sous commentaire est on ne peut plus lapidaire). *Acquisition d'un portique gonflable pour les manifestations sportives départ ou arrivée (visibilité, à disposition pour les manifestations sur Morges) ;* *Organisation d'un cours de sensibilisation au management des clubs pour les dirigeants ;* *En 2017, il s'agit du 10e anniversaire de la manifestation Morges bouge, et des actions supplémentaires sont prévues :* *Promotion et prix :* • *Medias sociaux* • *Flyer 10 ans* • *Médailles commémoratives* • *Prix déguisement*

Animations :
- *Groupe de musique*
- *Ballons*
- *Bulles de savon*
- *Divers stands*

Signalétique :
- *Pose du parcours 10 km /10 ans.*

17300.3653.10 Mérites sportifs : pourquoi une augmentation de CHF 6'000.00, soit 2/3 de plus que le budget 2016 ?
Les frais de réceptions des athlètes et familles figuraient précédemment chez AGCT et sont désormais prévus dans cette ligne budgétaire ;
Le niveau des sportifs et sportives morgiens augmente avec pour effet plus de méritants, et des prix sont désormais remis à différentes catégories ;
Engagement d'un animateur et athlète d'un niveau mondial connu pour l'édition 2017.

17300.4653.00 Quels sont les éléments qui permettent de prévoir une augmentation de près de CHF 7'000.00, par rapport aux comptes 2015, des contributions des sponsors ?
L'engagement du délégué aux sports doit permettre une amélioration de la recherche de sponsors et une meilleure visibilité du sport à Morges avec comme incidence un meilleur soutien.
Cette augmentation des contributions des sponsors se confirme chaque année.

30000.3111.00 Achats – location de mobilier, machines et matériel : Quelles sont les dépenses prévues en 2017 qui justifient une augmentation de CHF 3'000.00 par rapport au budget 2016 et de CHF 6'000.00 par rapport aux comptes 2015 ?
L'augmentation du périmètre de la Direction induit de nouveaux collaborateurs. Ce montant doit en outre permettre l'acquisition de mobilier et l'achat d'un vélo électrique pour le service.

30000.3181.00 Affranchissement : Budget en augmentation du double par rapport aux comptes 2015 (+ 2'000.00) et de CHF 1'000.00 par rapport au budget 2016, pour quelles raisons ?
A*rrivée dans le service du Délégué à l'environnement et du domaine du sport, activités qui génèrent des frais postaux conséquents.*

30000.3182.00 Téléphones : Budget en augmentation de quelque 3'000 francs par rapport à C2015 (+ 57 %) : merci d'indiquer les raisons d'un montant aussi élevé et en pareille progression.
L'augmentation du périmètre de la Direction introduit deux nouveaux cadres qui, étant seuls pour gérer leur domaine, doivent pouvoir être atteints. Achats de mobiles pour le délégué à l'énergie et le nouveau délégué aux sports y c. les abonnements.

30000.3185.00 En quoi consistent les prestations effectuées par des tiers ?
Entretien de l'imprimante A0 et calibrage de nos instruments de mesures (sonomètre, caméra thermique, colorimètre)

321000.4390.00 Quelles sont les recettes diverses qui justifient cette augmentation ?
Subventions cantonales :

- *Convention pour maintien d'arbres habitats*
- *Convention pour soins aux jeunes peuplements*
- *Coupes en forêts protectrices*
- *Convention pour entretien de lisières au Bois du Morand*

Prélèvement de CHF 19'000.00 sur le fonds de réserve forestier.

35000.3185.00 Etudes : rénovations, énergies et divers. Compte en forte augmentation par rapport à C 2015 et B 2016 (3x plus, resp. + 50 %). Merci d'indiquer les études planifiées et de mettre cette réponse en relation avec les études planifiées au compte 35036.3185.00 pour un montant de 40'000 francs, 59000.3185.00 pour un montant de 50'000 francs, soit au total plus de 150'000 francs d'études.
Ce compte est en forte augmentation car l'urgence d'un assainissement énergétique des bâtiments communaux augmente, et ce domaine spécialisé nécessite une expertise scientifique spécialisée.
D'autre part, avec le transfert de l'ancien chef de service à Urbanisme, notre service des bâtiments a perdu des compétences d'architecte qui devront être partiellement compensées par des études par tiers.

Compte 350003185 bâtiments non scolaires :

- *IMPORTANT : Poursuite de la campagne de recherche d'amiante dans les bâtiments via des rapports de bureaux spécialisés*
- *Honoraires pour mandataire pour pallier l'absence d'un collaborateur à 20% en formation HES en emploi*
- *Etudes et rapports énergétiques selon projets et priorités de la Municipalité*
- *Audits de la sécurité des installations*
- *Aide en cas de litige*

En ce qui concerne le compte 35036.3185 il s'agit de la pré-étude pour la rénovation des installations techniques de la patinoire et de la mise en conformité sécuritaire du bâtiment.

Pour le compte 590003185 il s'agit de l'enveloppe études pour les bâtiments scolaires :

- *Poursuite de la campagne de recherche d'amiante dans les bâtiments via des rapports de bureaux spécialisés*
- *Etudes et rapports énergétiques selon projets et priorités de la Municipalité*
- *Audits sécurité des installations*
- *Aide en cas de litige*

35026.3185.00 Honoraires et prestations de service : ce compte n'existait pas, apparemment, jusque-là. Quelles sont donc les prestations envisagées ?
En 2016, un grand nettoyage a été réalisé par une entreprise sur demande de l'ASIME. Ceci devra être renouvelé en 2017. A noter que le rapport entre les charges des Grandes-Roches et les revenus est très clairement en faveur de la Commune.

35031 CVE La Gracieuse : On constate que l'imputation interne de loyers ne couvre pas les charges du bâtiment et son amortissement. N'y aurait-il pas lieu de réévaluer le bail ? Si non, merci d'en indiquer les raisons.
Une réflexion sera effectivement entreprise avec le service concerné pour le BU2018. Il s'agit cependant d'imputations internes.

35031.3189.00 Travaux exécutés par des tiers : On constate une augmentation de 15'000 francs par rapport à C2015 (+ 28 %) Merci d'indiquer les raisons de cette progression.
Renforcement du standard de nettoyage pour la petite enfance au CVE La Gracieuse, désinfections suite à des maladies, surveillance du site pendant les vacances (sécurité), entretien complémentaire du matériel pédagogique, comme de la place de jeux.

35036.4271.01 et 35042.4271.00 Location du restaurant (Patinoire et piscine) : Certes une procédure est en cours, mais l'inscription de 0.00 au budget signifie-t-il que la Municipalité renonce à percevoir un quelconque revenu de ces restaurants en 2017 ? Merci de fournir plus amples explications.
Patinoire :
Le restaurant est actuellement utilisé par l'AREMS pour permettre l'accueil des élèves pour le repas de midi du Collège du Petit-Dézaley et de la Burtignière et ceci au minimum jusqu'en juillet 2017. Cette mise à disposition est compensée par une imputation interne de CHF 34'648.00 sur le compte 35036.4904.00.
Une étude de marché est en cours par FIN afin de permettre à la Commune de se positionner sur l'avenir de ce restaurant, en tenant compte d'éventuels gros travaux sur les installations de la patinoire dans les 4 prochaines années.
Piscine
A ce jour, la procédure civile n'est pas terminée et nous ne pouvons toujours pas reprendre possession de nos locaux.
Là aussi une pesée d'intérêt doit être faite surtout avec le projet de la nouvelle piscine (PPA du Parc des Sports), en prenant en compte la difficulté de résilier ultérieurement un bail commercial.
Des solutions palliatives temporaires ont été prises pour la saison 2016 afin que les usagers puissent malgré tout se sustenter. Les réflexions sont en cours pour la saison 2017.

35039.4271.00 Pour quelle raison n'y a-t-il plus de loyers ?
La locataire précédente est décédée. La maison a été mise en totalité à disposition de l'ALJF via une convention de prêt. En compensation du loyer qui n'est plus perçu, la commune n'entretient plus ce bâtiment. A relever que l'appartement du rez était déjà occupé par des étudiants de l'association.

35048.3189.00 Travaux exécutés par tiers à Sylvana Archives : merci d'indiquer les raisons qui conduisent à faire effectuer les nettoyages par tiers pour un coût de plus de 1'000 francs par mois soit à 25.- de l'heure quelque 40 heures de nettoyage par mois (!).
Suite au départ à la retraite de la concierge responsable, l'entretien a été confié à une entreprise de nettoyage. Ce prix englobe 2x par semaine le nettoyage entretien journalier + 3x par an le nettoyage de toute la vitrerie et 1x an au mois d'août les "à fonds" demandés par l'archiviste.

35161.3909.00 Imputation interne intérêts sur avance de la commune : Merci d'expliquer le mécanisme de financement retenu ainsi que le taux d'intérêt appliqué.

Ce montant fourni par FIN est reporté d'année en année. Ci-dessous un extrait du préavis 34/9.1994 "Demande d'un crédit pour la rénovation de l'immeuble locatif communal chemin Buvelot 11", qui explique en page 3 le mécanisme de financement comme suit :

- Dans les deux cas, nous avons tenu compte d'une durée de vie (amortissement) de 30 ans et d'un taux hypothécaire de référence de 5,5 %. Selon ces critères et la table de calculs Chuard, le pourcentage des travaux pouvant être répercuté serait de 6,88 %. Ce pourcentage doit ensuite être comparé au revenu locatif actuel et détermine ainsi la hausse possible.

35164 Les loyers – particulièrement faibles en regard des charges, vont diminuer du fait de la résiliation d'un bail par tiers. Cette diminution signifie-t-elle que la commune renonce à rechercher un nouveau locataire ? … qu'en est-il ?
Une réflexion est en cours sur la future affectation de l'atelier à Riond-Bosson 14. Dans tous les cas, des travaux d'entretien devront avoir lieu dans les locaux avec une perte significative de revenu locatif.

- *Revêtement de sol et parois*
- *Peinture plafond*
- *Sanitaire*
- *Chauffage*

41200.3185.00 Honoraires et frais d'expertise : la note marginale est un peu lapidaire. Merci d'indiquer dans le détail les opérations et les montants prévus sous cette rubrique (opération énergie – Eco familles etc.). On relève que le montant au budget passe de 11'781 francs aux C 2015 à 82'600 francs au B 2017…

En préambule, nous relevons l'impossibilité d'effectuer une comparaison directe, puisque l'unité "environnement et développement durable" a été transférée dans le présent dicastère avec la nouvelle législature. Les éléments budgétaires suivants vous sont ainsi communiqués :

- *CHF 30'000.00 - Mandat de mise en œuvre d'un volet énergie au plan directeur communal ;*
- *CHF 2'600.00 - Cotisation annuelle Cité de l'énergie ;*
- *CHF 20'000.00 - Mandats de conseil en énergie, notamment relativement au renouvellement du label Cité de l'énergie ;*
- *CHF 10'000.00 - Mise en œuvre et communication de la nouvelle stratégie énergétique de la Ville de Morges en collaboration avec la CCA21 parallèlement au renouvellement du label Cité de l'énergie ;*
- *CHF 20'000 - Suite de l'opération Eco familles ;*
- *CHF 10'000 - Formations sur la gestion efficace des chauffages pour les propriétaires et les gérances.*

41300.3170.00 Projets ponctuels : prière de détailler les montants alloués aux diverses actions projetées.

- *CHF 20'000.00 pour projet Nature en ville 2017 ;*
- *CHF 30'000.00 pour projets ponctuels (Expositions sur le développement durable ; soutiens divers par ex. Eco Jardins, bike to work ; plans mobilités d'entreprises, poursuite de l'opération Eco Coup d'Pousse, collaboration avec le REDD, opérations de sensibilisation) ;*
- *CHF 10'000.00 pour la création et la communication du nouveau fonds d'encouragement pour les énergies renouvelables en réponse au postulat.*

59063.4271.09 Facturation des locaux à l'ASIME : la note marginale évoque la convention entre la Ville de Morges et l'ASIME. Merci de nous fournir cette convention et de rappeler les dispositions qui président à la facturation.
La convention de location du Théâtre de Beausobre pour répondre aux services et besoins de l'ASIME est transmise en annexe, en vous priant de respecter toute confidentialité en la matière.

59071. Pourquoi cette différence de charges entre le budget 2016 et le budget 2017 (principalement gaz et électricité) ?
Suite aux travaux de réfections de la chaufferie du collège, nous avons raccordé l'école ménagère sur la chaufferie centralisée. Nous n'avons plus qu'une seule production de chaleur sur Chanel, ce qui a pour effet un transfert des charges sur le compte 59069.3122.

morges
VILLE DE MORGES

RAPPORT DE LA COMMISSION DES FINANCES SOUS-COMMISSION

ANNEXE 5 : INFRASTRUCTURES ET GESTION URBAINE

Direction : M. Jean-Jacques Aubert, Municipal
Sous-commission : M. Patrick Germain, membre, M. Mathieu Bornoz, président-rapporteur

1 GENERALITES

Le budget 2017 pour ce dicastère prévoit un total de charge d'un montant de CHF 28'180'293.85 pour un total de revenus s'élevant à CHF 24'671'008.85. Par rapport au budget 2016, cela représente une légère augmentation des charges de l'ordre de 2% alors que les revenus devraient quant à eux progresser d'environ 5%. Ce budget très proche de 2016 est très cohérent par rapport aux comptes 2015.

Sur la base de ce premier constat, notre sous-commission a alors procédé à une analyse minutieuse de l'ensemble des comptes afin d'identifier d'éventuelles variations ou changements d'affectation.

Les principaux points que nous pouvons relever sont:

- le **principe de tarification lié à la vente d'eau** change avec la modification de la Loi sur la distribution de l'eau (LDE). Ce changement n'a pas un impact direct sur le budget car si les produits de la taxe fixe de base sont augmentés (81100.4342.00) les ventes sont, elles, diminuées proportionnellement (81100.4351.00);
- un très **léger renforcement du personnel de 0.7 EPT** concernant les espaces verts mais une interrogation par rapport à d'importants honoraires et frais d'expertises (voir question dans les annexes);
- L'**intégration du Port du Bief dans les comptes globaux** liés à la gestion des ports et non plus au travers d'une affectation spécifique;
- l'augmentation des assurances de personnes (explication dans le rapport général).

Nous nous sommes également intéressés à la manière dont le prix du gaz est négocié par la ville, les raisons exactes de la diminution budgétaire liée à l'éclairage public ou encore le budget relativement significatif prévu pour la lutte contre les graffitis. L'ensemble de ces questions et les réponses complètes et détaillées apportées par M. Alain Jaccard, Chef de service, figurent en annexe de ce rapport.

2 CONCLUSION

La sous-commission constate une très grande stabilité budgétaire de ce dicastère qui s'explique en grande partie par le fait que très peu d'éléments externes aux décisions communales viennent le perturber. On notera également que le remaniement des dicastères n'a pas eu d'impacts sur ce dernier. Nous prions les membres de la Commission des finances ainsi que le Conseil communal de prendre acte du présent rapport.

au nom de la sous-commission
Le président-rapporteur

Mathieu Bornoz

ANNEXE : QUESTIONS POSEES

Rénovation des routes - compte 43000.3142.00 - page 67

Question: en terme de rénovation des routes, existe-t-il une sorte de plan des investissements spécifique lié à la rénovation des routes ? Quel serait le montant nécessaire pour une rénovation totale par rapport à celui budgété pour faire face aux premières urgences ?

Réponse: l'entretien annuel du réseau routier est réalisé sur la base d'un outil de planification qui prend en compte l'état, les pronostics d'évolution des dégradations, les contraintes budgétaires mises en regard du niveau structurel vs fonctionnel que l'on veut pour nos routes.
Les éléments qui perturbent cette planification, et par conséquent retardent les interventions de rénovation planifiées, sont les grands projets de requalification routière et de rénovation totale des infrastructures, projets planifiés dans le budget d'investissement communal. En effet, ces tronçons de chaussées, qui font partie des 35 % du réseau se situant dans un état "critique" ou "mauvais", attendent la finalisation des grands projets à l'horizon des années 2018 et suivantes. Nous devons intervenir entretemps sur ces surfaces pour maintenir un niveau de praticabilité et de sécurité suffisant et financer ces interventions par le budget annuel d'entretien. Le montant porté au budget de fonctionnement tel qu'il figure au budget 2017 nous permet de garantir l'entretien courant et de faire face aux premières urgences.

Honoraires et frais d'expertises (question générale)

Question: on retrouve de nombreuses lignes budgétaires liées à de l'expertise ou des honoraires externes, le montant total est plutôt significatif (~400KCH). Est-ce lié à des sous-effectifs internes, une surcharge temporaire liée aux grands chantiers, un besoin de compétences spécifiques ou d'autres facteurs ?

Réponse: effectivement, nous retrouvons dans plusieurs domaines des honoraires et frais d'expertise. Ceux-ci sont principalement dus à la nécessité de faire appel à des compétences spécifiques et variées dont nous ne disposons pas en interne. (Mesures de portance de routes, frais de laboratoire pour analyses, contrôle et expertise TV des eaux usées et eaux claires, contrôle d'immeuble avant travaux, analyse d'eau auprès du SCAV, Service cantonal des affaires vétérinaires), ... Pour le solde, nous avons délégué certaines tâches bien définies à des entreprises privées afin de pouvoir concentrer notre activité sur les différents chantiers que nous réalisons en ville de Morges. (contrôle de vannes et prises, contrôle de bornes hydrantes ainsi que leur entretien et peinture, contrôle des installations internes selon les directives de la SSIGE (Société suisse de l'industrie du gaz et des eaux), campagne de recherche de fuites, etc...). (Cette part représente le 25 % du montant total, à savoir CHF 110'000.00).

Eclairage public - compte 43100.3123.00 - page 68

Question: cette économie budgétée est-elle basée sur une réelle amélioration (forecast de l'année en cours) en lien avec la modernisation des équipements ou s'agit-il d'une estimation théorique ?

Réponse: l'économie budgétée est une estimation de la consommation électrique pour l'éclairage public en relation avec la modernisation des équipements par la mise en place de la technologie LED et des éléments d'abaissement nocturne.

Nettoyage de graffitis - compte 43700.3185.00 - page 71

Question: ce montant de 30KCH budgété pour de l'expertise (+ 10KCH de produit dans un autre compte) sont-ils liés à une prestation unique ou s'agit-il d'une action qui sera répétée chaque année ? A-t-on estimé le coût des dégradations par rapport au coût de la lutte contre les graffitis ?

Réponse: afin de combattre la prolifération des tags sur le domaine public de la ville, il a été décidé certaines mesures. Le montant prévu concerne des travaux de nettoyage de graffitis et de tags par des entreprises spécialisées qui viendront en complément des actions qui seront menées également par nos services. En effet, sur certaines surfaces, il est nécessaire de faire appel à des entreprises spécialisées afin d'éviter de détériorer celles-ci, comme par exemple la pierre naturelle ou autres supports poreux. Ces interventions devront être répétées chaque année. En ce qui concerne les revenus, il s'agit des interventions sur des supports appartenant à des tiers (comme par exemple Swisscom, Romande Energie, OFROU et CFF) qui pourraient leur être facturées.

Négociation du prix du gaz (question générale)

Question: comment se négocie le prix d'achat du gaz pour une commune comme Morges ?

Réponse: le gaz naturel distribué sur le territoire de la commune de Morges est fourni par la Ville de Lausanne car le réseau de transport haute pression "La Côte" traverse notre ville et lui appartient. Le prix du gaz naturel est fixé sur le marché international et l'achat est négocié par Swissgas et Gaznat, sociétés appartenant aux distributeurs de gaz en Suisse. Ceci bien entendu, afin de profiter de quantité plus importante et donc de prix plus attractifs. L'éventuelle ouverture du marché du gaz naturel ne devrait être effective qu'à partir de 2020 avec l'introduction de la Lgaz (loi sur la distribution du gaz). A noter toutefois que le marché est déjà partiellement ouvert à des grands consommateurs sur la base d'accords qui ont été convenus avec la branche gazière. Ce type de grands consommateurs industriels n'est pas présent sur le territoire desservi par notre réseau de distribution. In fine, actuellement les prix sont négociés périodiquement non pas pour la matière (molécule de gaz) mais pour les coûts liés à l'utilisation du réseau et à sa gestion, ainsi qu'à son entretien puisque nous profitons de la conduite haute pression de Lausanne et de ses stations de détente à travers Morges.

Annonces, journaux, documentation - compte 40100.3102.00 - page 65

Question: même si c'est un montant qui reste très peu significatif sur l'ensemble du budget, quelle est la raison de cette augmentation ?
Réponse: la Commune de Morges a négocié avec le Journal de Morges un montant forfaitaire pour la publication des annonces pour 2017. Le montant figurant sur ce compte correspond aux annonces qui seront publiées par notre service sur la base des expériences réalisées les années précédentes. Jusqu'alors, les frais liés aux annonces étaient répartis dans les différents centres de charge du service.

ANNEXE 6 : COHESION SOCIALE ET LOGEMENT

Direction : Mme Sylvie Podio, Municipale
Sous-commission : M. Christian Hugonnet, membre, et M. Frédéric Eggenberger, président-rapporteur

1 GENERALITES

Le budget 2017 pour ce dicastère prévoit un total de charges pour un montant de CHF 36'729'269.45 et un total de revenus pour un montant de CHF 8'781'011.00. Par rapport au budget 2016, nous constatons une augmentation des charges de CHF 726'408.25 et une diminution des recettes de CHF 82'032.85, ce qui péjore les prévisions budgétaires de 2017 de CHF 808'441.10.

L'augmentation des charges est notamment due à la facture sociale sur laquelle le dicastère n'a aucune prise (+ CHF 191'724.00 par rapport au budget 2016). Elle se base sur une péréquation cantonale calculée selon différents critères, dont les résultats des comptes. Lors des années déficitaires, la facture sociale baisse alors que les années avec un résultat positif, comme en 2014, contribuent à l'augmentation de la dite facture. Pour 2017, le montant porté au budget est de CHF 13'699'724.00.

Le dicastère est également impacté par des participations à des associations intercommunales dont l'ASIME (Association scolaire intercommunale de Morges et environs) CHF 6'576'396.00 et l'AJEMA (Accueil de jour des enfants Morges-Aubonne) pour CHF 3'200'000.00.

La sous-commission tient en particulier à relever les points suivants :

1. La participation morgienne à l'ASIME diminue (- CHF 104'377.00 par rapport au budget 2016). Cela est dû à un ajustement des loyers payés par celle-ci pour l'utilisation des différents établissements morgiens. Cette diminution de charges est cependant contrebalancée par une baisse des revenus locatifs encaissés par la Commune. A noter que le Service dentaire scolaire a été transféré à l'ASIME avec effet au 1er juillet 2016.
2. En 2017, une augmentation du coût des fournitures des repas pour le restaurant scolaire AREMS est attendue (+ CHF 95'000.00 par rapport au budget 2016). Cette hausse sera en partie compensée par une augmentation des recettes provenant des participations des parents (+ CHF 53'325.90).
3. Quelques augmentations de postes sont à signaler : 0.3 EPT pour le restaurant scolaire AREMS et 1.7 EPT pour le Centre de vie enfantine – préscolaire.
4. En 2017, la participation morgienne à la Fondation de La Côte augmentera (+ CHF 96'320.00 par rapport au budget 2016).
5. Enfin, l'acceptation par le Conseil communal du préavis N° 1/2.16 engendre une nouvelle charge de CHF 67'231.00 relative à la réduction sur les abonnements de transport public des élèves morgiens.

Les questions posées ainsi que les réponses reçues figurent en annexe du présent rapport.

Conclusions

Nous constatons sur la base des questions posées et les éléments ci-dessus que ce dicastère avec un budget important arrive à maîtriser ses coûts. Il est fortement impacté par des charges sur les-

quelles il n'a pas de prise, c'est-à-dire les différentes associations intercommunales auxquelles il est lié ainsi que la facture sociale.

Nous remercions Mme Sylvie Podio, Municipale en charge du Dicastère, et ses collaborateurs, pour leurs réponses et prions les membres de la Commission des finances ainsi que le Conseil communal de prendre acte du présent rapport.

Au nom de la sous-commission, Christian Hugonnet et Frédéric Eggenberger - Président-rapporteur

Questions et demandes de renseignements soumises à la Municipalité :

Page 86 - 50000.3522.00 - Participation de Morges au coût des locaux ….l'ASIME - CHF 6'576'396.00
Suite à la révision (à venir ?) de la convention concernant le Théâtre et les foyers de Beausobre les coûts facturés par Morges baisseraient, mais la participation de Morges à l'ASIME ne se voit-elle pas augmenter (et non pas diminuer) vu l'apport dorénavant inférieur de Morges après révision des loyers ?
Comme indiqué en page 6 du fascicule "Budget de l'exercice 2017", la participation morgienne à l'ASIME diminue, due à l'ajustement de loyers payés par celle-ci. C'est principalement l'effet de la convention pour le Théâtre et les foyers de Beausobre.
D'un côté, il y a une perte financière pour le Service Sports bâtiment et environnement et de l'autre côté une diminution des charges de la commune envers l'ASIME.

Page 86 - 50500.3011.00 - Traitements - CHF 294'900.00
La structure d'accompagnement est-elle désormais suffisante ou de nouvelles augmentations sont-elles à attendre ?
Des augmentations ou des baisses peuvent survenir sur chacun des sites de restauration scolaire, en fonction des besoins des familles et, par conséquent, du nombre d'enfants inscrits.
L'adaptation du personnel d'encadrement à l'augmentation des effectifs des enfants doit tenir compte de la répartition sur les trois sites de restauration, mais aussi de la répartition du nombre d'enfants par collège.

Page 86 - 50500.4359.00 - Participation des parents - CHF 377'400.00
A combien se monte la participation par repas et le coût par repas ?
Selon les calculs effectués en 2014, le coût par repas est de CHF 28.- en moyenne. Toutefois, le service se charge actuellement de recalculer ces coûts en y incluant également l'ensemble des locations, ainsi que la totalité des charges administratives, ce qui n'avait pas été fait en 2014.
Pour les élèves bénéficiaires d'un encadrement (1Harmos à 6Harmos), le coût du repas et la prise en charge de l'élève revient à CHF 27.66.
Les parents paient CHF 12.- par repas, et la ville subventionne le 60% restant.
Pour les élèves de la 7H à la 11H, le prix du repas revient à CHF 13.50. Les parents morgiens, ainsi que ceux dont les communes participent au financement paient CHF 9.-, car il y a CHF 4.50 de subventionnement par enfant et par repas. Pour les autres élèves, le tarif est de CHF 13.50.

Page 87 - 54000.3111.00 - Achats - locations de mobilier, machines et matériel - CHF 6'500.00

Pourquoi y a-t-il une telle augmentation par rapport au budget 2016 et aux comptes 2015 ?

Page 87 - 54000.3901.00 - Imputations internes de frais de personnel - CHF 36'000.00
Pourquoi cette augmentation par rapport aux CHF 28'300 du compte 54000.3011.00 ?
Concernant les comptes de l'Orientation scolaire et professionnelle (OSP Venoge), la ville se charge de faire la "banque", mais ce n'est pas elle qui valide les comptes.
Par ailleurs, selon le commentaire de la page 114 du fascicule, le traitement de l'aide-concierge a été transféré dans les comptes de la Direction Sports, bâtiments et environnement afin qu'elle soit rattachée à la conciergerie.

Page 88 - 57000.3011.00 - Traitements - CHF 363'400.00
Pourquoi cette baisse importante, notamment par rapport aux comptes 2015 ?
Et pourquoi les charges sociales y relatives ne baissent-elles pas de la même manière au prorata?
Les comptes 2015 ont vu une augmentation exceptionnelle des charges en raison du remplacement d'une collaboratrice en arrêt maladie de longue durée. La rétrocession d'assurance de

CHF 20'000.00 apparaîtra dans les comptes 2016.
Dès lors, le budget 2017 prend en compte la situation réelle de l'effectif des Grandes-Roches, qui n'a pas changé.
Concernant les charges sociales, il est attendu une augmentation conséquente des primes des assurances perte de gain maladie et accident.

Page 88 - 71000.3101.00 - Imprimés et fournitures de bureau - CHF 5'500.00
Pourquoi cette augmentation par rapport au budget 2016 ?
Ajustement du budget en lien avec les dépenses usuelles annuelles et investissement dans un nouveau système de classement des dossiers suspendus de l'administration du CVE (500 dossiers) et de l'Office du logement (450).

Page 88 - 71000.3111.00 - Achats - locations de mobilier, machines et matériel - CHF 22'600.00

Pourquoi y a-t-il une telle augmentation par rapport au budget 2016 et aux comptes 2015 ?

Pouvez-vous nous communiquer la liste des achats prévus ?
L'augmentation porte sur l'ajustement de nos charges de la photocopieuse (non prévu dans le budget 2016), l'achat d'une fontaine à eau et le remplacement de certains meubles vieillissants. Les achats sont les suivants :

- 3 tableaux muraux (réception, bureau CVE et cafétéria) à CHF 208.-	*CHF 624.00*
- Mobilier : bureau, tables, chaises et armoires	*CHF 10'000.00*
- Fontaine à eau	*CHF 3'800.00*
- Charges fixes de la photocopieuse	*CHF 8'000.00*
- Divers petit matériel	*CHF 176.00*

Page 89 - 71004.3654.03 - Part communale à la régionalisation de l'accueil de jour…. (AJEMA) - CHF 3'200'000.00
Comment est gérée cette augmentation et selon quelle dynamique prévue ? Ce poste va-t-il croître linéairement à la demande ou peut-il être piloté ? Comment cet élément est-il contrôlé ?

Cette augmentation est-elle balancée en contre partie par les augmentations des postes 71400.4339.00 et 71400.4515.00 (ie est-ce lié?) ?
Comme indiqué en page 114 du fascicule "Budget de l'exercice 2017", cette croissance est due à une augmentation du nombre d'heures consommées par la Ville de Morges, toutes prestations confondues. De plus, le développement à l'échelle du réseau suit ses objectifs, ce qui a pour conséquence un déficit à charge des communes légèrement plus élevé. Néanmoins, ces éléments restent contrôlés et sont aussi assumés par les parents, leur participation ayant été élevées à 45%. Toutefois, afin de contenir les charges des communes, le Réseau AJEMA a prévu, à terme, une participation parentale de 50%.
Les structures du Réseau AJEMA répondent aux normes légales fixées par l'Office de l'accueil de jour des enfants (OAJE) et les conditions salariales des collaboratrices-teurs (80% des charges) correspondent à celle du marché de l'emploi.
Dès lors, le seul moyen de piloter et de freiner l'augmentation des coûts serait d'augmenter la participation parentale. Cependant, en dehors de toute considération politique, cela nous mènerait hors des obligations légales qui actuellement nous permettent de bénéficier des subventions cantonales, dont l'objectif est que cette prestation reste accessible à tous les ménages.
L'autre option consisterait à ne plus ouvrir de place, ce qui ne correspond pas à la volonté populaire exprimée, notamment, lors de la votation sur l'article 63a de la constitution, ni à la Loi sur l'accueil de jour des enfants (LAJE) qui exige un développement du nombre de place de la part des réseaux.

En conclusion, nous informons déjà le Conseil communal que les modifications, à venir, de la LAJE impliqueront des augmentations des charges, liées à l'accueil de jour des enfants. Celles-ci devant,

par ailleurs, être limitées par l'augmentation de la participation des entreprises et du canton aux coûts de l'accueil de jour des enfants et à la Fondation pour l'accueil de jour des enfants (FAJE).

Page 89 - 71100.3653.00 - Groupe d'aînés de Morges - CHF 33'000.00
Pourquoi y a-t-il une augmentation par rapport aux comptes 2015 ?
Selon préavis N° 39/06.02, en 2017, il est prévu la sortie sur le lac en bateau, comme tous les deux ans, en alternance avec le spectacle de Beausobre.

Page 90 - 71400.3011.00 - Traitements - CHF 2'193'700.00
En quoi consistent les 2 postes accordés par la Municipalité ?
Nous tenons à rectifier l'explication donnée dans le fascicule. En premier, lieu la Municipalité n'a pas accordé deux postes et l'augmentation réelle est de 1,7 EPT.
En fait, lors de l'élaboration ,un poste d'éducateur non diplômé à 80 % vacant lors de l'élaboration du budget a été omis lors de l'établissement dudit budget. Ensuite, afin d'améliorer la gestion de cette structure de 103 places, la Municipalité a, d'une part, augmenté le taux d'occupation de la responsable de site de 20% soit de 80 à 100 %, et ,d'autre part, créé un poste d'adjointe pédagogique à 50 % (demandé aussi par l'Office d'accueil de jour des enfants). Le solde de 20 % résulte d'aménagement de taux du personnel afin de répondre aux exigences d'encadrement qui n'étaient pas totalement remplies.
En outre, une partie de l'augmentation du poste 714000.3011.00 est due au changement d'enclassement de la directrice afin de répondre aux réalités du marché en termes de salaire et de responsabilités. Mesure entrée en vigueur au 1er janvier 2016.

Page 90 - 71400.3050.00 - Assurances de personnes - CHF 55'400.00
Pourquoi un presque doublement de ce poste. L'explication donnée dans le fascicule n'est pas claire.
Nous savons d'ores et déjà que les primes des assurances perte de gain maladie et accident vont augmenter de manière conséquente car les absences du personnel communal sur les 5 dernières années sont en hausse.

Page 90 - 71400.3185.00 - Honoraires et prestations de service - CHF 20'000.00
Pouvez-vous nous expliquer les variations de ce compte par rapport au budget 2016 et aux comptes 2015 ?
Cela concerne le recours à des prestataires pour assurer le remplacement du personnel fixe et auxiliaire. Il n'est pas possible de prévoir les absences d'une année sur l'autre.

Page 92 - 71402.3050.00 - Assurances de personnes - CHF 7'100.00
Pourquoi les assurances de personnes augmentent-elles de manière générale de façon sur-proportionnelle?
Nous savons d'ores et déjà que les primes des assurances perte de gain maladie et accident vont augmenter de manière conséquente car les absences du personnel communal sur les 5 dernières années sont en hausse.

Il en est de même du poste 71403.3050.00
Nous savons d'ores et déjà que les primes des assurances perte de gain maladie et accident vont augmenter de manière conséquente car les absences du personnel communal sur les 5 dernières années sont en hausse.

Page 92 - 71402.3113.00 - Achats - locations de mobilier, machines et matériel - CHF 11'750.00
Pourquoi ces augmentations par rapport au budget 2016 et aux comptes 2015 ?
Pouvez-vous nous communiquer la liste des achats prévus ?
Renouvellement du matériel qui est dégradé, à savoir :
- Nouvelles chaises *CHF 3'250.00*

- Nouvelles tables *CHF 7'000.00*
- Dépenses annuelles courantes (assiettes, verres, etc.) *CHF 1'500.00*

Page 92 - 71402.3114.00 - Achats de machines, de matériel d'exploitation - CHF 3’000.00
Pourquoi ces augmentations par rapport au budget 2016 et aux comptes 2015 ?
Pouvez-vous nous communiquer la liste des achats prévus ?
Achat d’un thermopore électrique (CHF 2'500.00), afin de respecter les nouvelles exigences cantonales d’hygiène, auxquelles nous devons souscrire. Le solde du budget concerne la fourniture des produits Ecolab (CHF 500.00/an).

Page 93 - 71403.3050.00 - Assurances de personnes - CHF 7’100.00
Pourquoi les assurances de personnes augmentent-elles de manière générale de façon sur-proportionnelle?
Nous savons d’ores et déjà que les primes des assurances perte de gain maladie et accident vont augmenter de manière conséquente car les absences du personnel communal sur les 5 dernières années sont en hausse.

Page 93 - 71403.3114.00 - Achats de matériel d'entretien - CHF 3’500.00
Pourquoi ces augmentations par rapport au budget 2016 et aux comptes 2015 ?
Pouvez-vous nous communiquer la liste des achats prévus ?
Augmentation relative à l’achat et l’installation d’une machine à laver la vaisselle pour la nurserie (~ CHF 2'500.00)

Annexe 7 – URBANISME, CONSTRUCTIONS ET MOBILITE

Direction : M. Eric ZUGER. Municipal
Sous-commission : Mme Céline Elsig, présidente et Jean-Hugues Busslinger, rapporteur

1 GÉNÉRALITÉS

La sous-commission remercie les services municipaux, en particulier M. Eric Züger, Municipal, pour les réponses apportées aux questions de la sous-commission, tant sur le fond que sur le plan des délais.

Pour le dicastère, la sous-commission constate que le budget 2017 présente des charges de CHF 6'775'206.55.00 pour des revenus de CHF 190'000.00. Par rapport au budget 2016 et aux comptes 2015, l'évolution se présente comme suit :

	Charges	% BU 2016	% CO 2015	Revenus	% BU 2016	% CO 2015
Budget 2017	6'775'206.55	+ 8,55	+ 23,77	190'000.00	- 7,32	+ 41.39
Budget 2016	6'241'400.00		+ 14,02	205'000.00		+ 52,56
Comptes 2015	5'473'979.32			134'371.80		

Les charges s'inscrivent en constante progression (BU 2017 / 2016 : + 8,55 % ; BU 2016/2015 : + 9,59%). Par rapport aux comptes, l'évolution n'est guère plus encourageante (BU 2017/ CO 2015 : + 23,77 %, BU 2016 / CO 2014 : +11,92 %). La forte augmentation des charges au budget résulte exclusivement du Service de l'urbanisme et police des constructions, au titre du renforcement du service administratif et technique, des frais d'études et des amortissements, alors que les coûts globaux des transports publics tendent à diminuer légèrement par rapport au budget 2016 (- 1,5 %), tout en progressant de 12,6 % par rapport aux comptes 2015. Les revenus proviennent exclusivement des recettes sur permis de construire et des indemnités compensatoires pour dispenses de construction (garages ou parkings).

Transports publics

La sous-commission constate que la commune ne peut influencer la part communale aux coûts non couverts des lignes de transport régional. Par rapport au CO 2015, elle augmente de quelque CHF 210'000.00.

Pour les Transports publics de Morges et environs, on sait que les montants figurant au budget de la commune sont toujours en décalage d'une année avec les comptes des MBC : la somme au budget communal 2017 correspond aux comptes 2015 des MBC, cas échéant modifiée en fonction des indications de la compagnie. Dans les comptes en revanche, la somme portée en compte en 2015 correspond aux comptes 2014 de la compagnie, tels qu'approuvés par l'Office fédéral. Sur cette base, la sous-commission retient que le montant porté au budget communal, soit CHF 2'530'000.00, peut être admis, tout en relevant qu'il subsiste une part d'incertitude et que le montant ne peut être déterminé plus précisément.

.

Service administratif et technique

La sous-commission relève le transfert à ce dicastère des activités liées aux nouvelles constructions, précédemment rattachées à l'ancienne Direction du patrimoine (voir notamment p. 15 du préavis). Un poste de chef de projet a été créé et attribué au chef de l'ancienne direction du patrimoine. La sous-commission regrette que la Municipalité n'ait pas informé plus rapidement la Commission des finances ou le Conseil communal des implications que la nouvelle répartition des dicastères a pu avoir sur les différents postes de l'administration. Elle relève aussi n'avoir disposé que d'informations succinctes sur la nécessité du nouveau poste.

Au nom de la sous-commission

Jean-Hugues Busslinger Céline Elsig

Questions de la sous-commission

N° compte	libellé / question
18000.3185.00	Études (à mettre en relation avec le compte 42100.3185.05 et 08) : merci d'indiquer le détail des études projetées sous le chapitre mobilité et au chapitre Études, plans et commissions. Merci d'indiquer aussi les études de faisabilité projetées.
Réponse :	*Il s'agit de petites études complémentaires spécifiques pour les questions de mobilité, stationnement, transport public, etc.) qui pourraient être nécessaires pour les projets du service ou d'autres services (INF, SEC, ADM,) qui doivent être pilotées par le service. Études de faisabilité en vue de planification future ou études complémentaires nécessaires à la réalisation d'un PPA* *Études de petits espaces publics en lien avec le réaménagement de carrefour ou de modification du DP ou d'infrastructures souterraines*
18000.3657.04/14	Merci de nous fournir le détail du budget des transports publics (part communale) ainsi que la lettre du 5 juillet 2016 du Service cantonal de la mobilité. (voir ci-dessous)
42000.3011.00	Nouveau poste de chef de projet. Merci d'indiquer le cahier des charges prévu pour ce poste.
Réponse	*La Municipalité a fixé une règle générale pour les descriptions de fonction qui sont des documents confidentiels. Les commissaires peuvent seulement consulter ceux-ci au Service des ressources humaines*
42100.3311.00	Amortissement dépenses d'investissement : qu'est ce qui implique une telle différence entre le budget 2016 et le budget 2017 ?
Réponse	*Avec la modification de la répartition des dicastères, le service a repris les dossiers de constructions. Le budget d'investissement a fortement augmenté. Il passe de 1% des investissements totaux en 2016 à 34% en 2017, voir annexe 2*

Extrait de la lettre du 5 juillet 2016
Bassin: 4 - Morges - Cossonay
Part des communes: 5'761'617.85
Répartition de la part des communes selon les articles 14 à 16 de la LMTP
Les montants ci-dessous sont à porter au budget 2017 des communes

N° OFS	Nom commune	Population	Qualité desserte	Montant réparti
5637	LAVIGNY	981	0.4	35'288.00
5638	LONAY	2'536	1.0	228'058.95
5639	LULLY	760	0.4	27'338.30
5640	LUSSY-S.MORGES	646	0.0	0.00
5642	MORGES	15'623	1.0	1'404'954.60
5643	PREVERENGES	5'263	0.8	378'635.40
5644	REVEROLLE	360	0.8	25'899.45
5645	ROMANEL S.MORGES	459	0.4	16'510.90
5646	SAINT-PREX	5'604	1.0	503'959.90
5649	TOLOCHENAZ	1'855	0.4	66'727.00
5650	VAUX-S.-MORGES	203	0.8	14'604.40

Total: 5'761'617.85

MBC : Offre 2016 et prévision 2017
Clé de répartition identique à 2016 – signature convention au premier trimestre 2017

	2016		2017	
Communes	**Taux en %**	**Conventionné**	**Taux en %**	**Selon clé 2016**
et Canton VD				**Offre V3+**
Morges	45,783	2 534 596,83	45,783	2 522 294
Denges	4,243	234 888,15	4,243	233 751
Echandens	9,085	502 957,71	9,085	500 517
Echichens	4,115	227 833,35	4,115	226 727
Lonay	10,836	599 862,39	10,836	596 950
Tolochenaz	9,346	517 406,53	9,346	514 896
Préverenges	13,017	720 610,90	13,017	717 111
**St Sulpice	forfait	409 340,13	forfait	407 353
**Bussigny	forfait	270 554,25	forfait	269 241
**Ecublens	forfait	205 432,50	forfait	204 435
Lully	1,781	98 577,30	1,781	98 097
Lussy	1,794	99 341,48	1,794	98 857
Canton VD	-	2 816 043,15	-	2 900 209
Totaux	**100,0**	**9 237 444,67**	**100,0**	**9 290 438**

*** Communes au forfait*

Annexe 2 ¨

42100.3311.00	**Amortissement dépenses d'investissement**	**299,000.00**		**568,751.95**
5.5	Etude du plan directeur communal (2421)		20,000.00	
9	Etablissement du plan d'assainissement du bruit routier conformément à l'OPB (2462)		24,000.00	24,000.00
13	PPA(s) Longeraie (2487)		30,000.00	
14	Plan directeur des circulations (remplacement Etude tronc commun) (2605)		38,000.00	97,858.95
15	Demande d'un crédit de CHF 310'000 pour la révision du plan général d'affectation - (2606)		62,000.00	62,000.00
16	Demande d'un crédit de CHF 103'000.00 pour le financement de la part communale du concours d'architecture organisé par les CFF sur leurs parcelles nos 281, 372 et 373 du PPA Morges gare-sud (2707)		20,600.00	15,893.00
2,015.000	Préavis cadre : PQ Sablons Nord, PPA La Baie, PPA Parc des sports (3083)		30,000.00	30,000.00
2,016.001	Préavis 26/5.15 Remplacement des aménagements du parc des sports et la création du centre aquatique (3061)		74,400.00	74,400.00
2,017.000	Opérations foncières nécessaires à la réalisation du site et demande d'un crédit de CHF 1'220'000.00 pour les avant-projets des aménagements de surfaces, routiers, paysagers et des infrastructures (3176)			122,000.00
2,017.001	N° 2/2.16 - Demande d'un crédit de CHF 140'000.00 pour des études en vue de l'élaboration d'un plan partiel d'affectation (PPA) dans le secteur au Nord de la Gare (3044)			28,000.00
2,017.002	Etude préliminaire concernant l'évolution du site de Beausobre (3133)			109,000.00
2,017.003	Demande d'un crédit d'étude de CHF 28'000.- TTC pour l'examen approfondi de 6 bâtiments communaux (3165)			5,600.00
2,017.004	Crédit d'étude projet programme de construction d'utilité publique - crédit non encore voté le 15.07.2016 (3099) CHF 136500.00	Préavis no voté au 23.08.2016		